

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Commande
Publique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : Maîtrise
d'oeuvre

Séance du Conseil Municipal du 19 JUILLET 2010
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET :

EXTENSION DE
L'ASLH 3/6 ANS
PIERRE
BROSSOLETTE -
DESIGNATION D'UN
MAITRE D'OEUVRE

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, CASTILLO Jean-Claude, GUILHEM Evelyne, BERNARDINI Claude, CATHALA Nicole, CHABBAL Bernard, BATIGNE Brigitte, TIRAND Jean, ZAMAÏ Giovanni, GRIMAUD Gérard, DURAND Claudie, GARRIGUES Michel, HERRAÏZ Nadine, RUIZ Martine, VERDIN Sylvie, CHABERT Sabine, FERREIRA Victor, RUIZ Patricia, ANTOINE Lucie, IMBERT Jean François, LEROY Guilenn, SUBIROS Jean Jacques, MONDRAGON Gérard, AGUT Isabelle

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. SOL Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme ANTOINE Lucie
Mme BESSET Jacqueline donne procuration à M. MAUGARD Patrick
M. TAURINES André donne procuration à M. GARRIGUES Michel
M. ALBAREL Frédéric donne procuration à M. ZAMAÏ Giovanni
Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean Claude

Empêché : M. ROUVIERE Gérard

Secrétaire : Mme HERRAIZ Nadine

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la demande d'accueil des enfants âgés de 3 à 6 ans au Centre de Loisirs sans Hébergement Pierre Brossolette, sis rue René Coty, est croissante.

Il est donc aujourd'hui nécessaire d'augmenter les capacités de cet établissement. Pour ce faire, une extension de bâtiment d'environ 160 m² est prévue en lieu et place des bâtiments préfabriqués vétustes (ancienne cantine) démolis il y a peu de temps.

L'estimation financière de ce projet est de 340 000 € TTC, y compris les études.

M. le Maire propose de confier la réalisation des études de cette opération à un maître d'œuvre désigné après consultation publique.

Une première inscription budgétaire relative aux études figure au budget primitif 2010, op. 72, article 2318-421 JADI.

Par ailleurs, cette opération peut être subventionnée par la Caisse d'Allocation Familiales à hauteur de 40 %.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 13.07.2010

AFFICHAGE EN DATE
DU : 13.07.2010

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 21.07.2010

Délibération N° 133

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE,**

APPROUVE le projet d'extension du Centre de Loisirs sans Hébergement 3 / 6ans,
tel que présenté par M. le Maire,

AUTORISE M. le Maire à lancer la consultation en vue de désigner le maître d'œuvre,

PRECISE que sont inscrits au budget primitif 2010 op. 72, article 2318-421 JADI,
les crédits nécessaires aux études.

AUTORISE M. le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès de la Caisse
d'Allocation Familiale et de tout organisme susceptible d'aider la commune dans cette
opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la demande de
subvention à la Caisse d'Allocations Familiales.

ADOpte A L'UNANIMITE


Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été
affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 19 juillet 2010

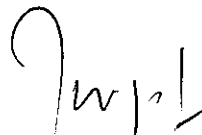
Ampliation faite le : **26 JUIL. 2010**
Certifiée exécutoire par réception en
Préfecture le : **22 JUIL. 2010**
Par publication le : **22 JUIL. 2010**
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,



Patrick MAUGARD

